

PLAFONDS DE RESSOURCES ACCESSION

Plafonds de ressources PSLA - PAS à compter du 10 avril 2009	
Nombre de personnes destinées à occuper le logement	(en euros)
1	23 688
2	31 588
3	36 538
4	40 488
5 et plus	44 425

(Décret n° 2009 - 392 du 7 avril 2009)

Plafonds de ressources PLS à compter du 1er Juin 2009	
Catégories de ménage*	(en euros)
Une personne seule	24 642
Deux personnes ne comportant aucune personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages	32 907
Trois personnes ou une personne seule avec une personne à charge ou jeune ménage sans personne à charge (1)	39 573
Quatre personnes ou une personne seule avec deux personnes à charge	47 772
Cinq personnes ou une personne seule avec trois personnes à charge	56 200
Six personnes ou une personne seule avec quatre personnes à charge	63 336
Par personne supplémentaire	7 066

(* identique au PLUS)

(1) Couple dont la somme des âges révolus est au plus égale à 55 ans

(source : 130 % plafonds PLUS : cf. arrêté du 3 mai 2001 modifiant l'arrêté du 29 juillet 1987)